

SEANCE DU JEUDI 16 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt le seize septembre à 18 heures, l'organe délibérant de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon s'est réuni à la salle des fêtes de Goult, sous la présidence de Gilles RIPERT.

DÉLIBÉRATION N° CC-2021-110

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N° 3 AU BUDGET PRIMITIF 2021 « PRINCIPAL »

MEMBRES EN EXERCICE : 48 - QUORUM : 25 - PRESENTS : 36 - PROCURATIONS : 4 - VOTANTS : 40

Présents :

APT : Mme Véronique ARNAUD-DELOY, M. Jean AILLAUD, Mme Gaëlle LETTERON, M. Frédéric SACCO, Mme Isabelle TAILLIER, M. Patrick ESPITALIER, Mme Dominique SANTONI, M. Dominique THEVENIEAU, Mme Céline CELCE

AURIBEAU : M. Roland CICERO

BONNIEUX : M. Pascal RAGOT, Mme Evelyne BLANC

BUOUX : Mme Amélie PESSEMESSE

CASENEUVE : M. Gilles RIPERT (Président)

CASTELLET-EN-LUBERON : M. Roger ISNARD représenté par Mme Anne-Cécile ERTLE

CÉRESTE : M. Gérard BAUMEL

GARGAS : Mme Laurence LE ROY, M. Patrick SIAUD, M. Benjamin BAGNIS

GIGNAC : Mme Sylvie PASQUINI

GOULT : M. Didier PERELLO

JOUCAS : M. Lucien AUBERT

LACOSTE : M. Mathias HAUPTMANN

LIoux : M. Francis FARGE

MÉNERBES : M. Patrick MERLE

ROUSSILLON : Mme Gisèle BONNELLY

RUSTREL : M. Pierre TARTANSON

SAIGNON : M. Jean-Pierre HAUCOURT

SAINT-MARTIN-DE-CASTILLON : Mme Charlotte CARBONNEL

SAINT-PANTALÉON : M. Luc MILLE

SAINT-SATURNIN-LÈS-APT : M. Christian BELLOT, M. Yves MARCEAU, Mme Sandrine ISSON

SIVERGUES : Mme Martine CALAS

VIENS : M. Frédéric ROUX

VILLARS : Mme Sylvie PEREIRA

Absents :

APT : M. Cédric MAROS, M. André LECOURT, Mme Laurence GREGOIRE, M. Jean-Louis CULO, M. Christophe CARMINATI

GARGAS : Mme Claire SELLIER

LAGARDE D'APT : Mme Elisabeth MURAT

MURS : M. Christian MALBEC

Procurations :

APT : Mme Émilie SIAS donne pouvoir à M. Jean AILLAUD, M. Yannick BONNET donne pouvoir à Mme Véronique ARNAUD-DELOY, Mme Sylvie TURC donne pouvoir à M. Patrick ESPITALIER

SAINT-SATURNIN-LÈS-APT : Mme Patricia BAILLARD donne pouvoir à Mme Sandrine ISSON

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales et son article L.1612-11,

Vu, la délibération n°2021-60 du 08 avril 2021 relative au vote du budget primitif 2021 « Principal » de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon,

Vu, la délibération n°CC-2021-85 du 17 juin 2021 relative à l'approbation de la décision modificative n° 1 au budget primitif 2021 « Principal » de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon,

Vu, l'arrêté n°2021-727 du 29 juin 2021 approuvant la modification des crédits budgétaires du chapitre 020 « dépenses imprévues » en investissement du budget primitif 2021 « Principal » de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon,

Vu, la délibération de ce jour portant retrait de la délibération n° CC-2021-85 du 17 juin 2021 relative à la décision modificative n° 1 au budget primitif 2021 « Principal » de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon,

Considérant, la nécessité de virer les dépenses effectuées à l'article 2315 de l'OP 110 « Aménagement extérieur de l'Office de Tourisme » à l'article 2312 avant intégration à l'article 2128 à l'inventaire,

Considérant, la nécessité de régulariser les crédits ouverts au chapitre 041 par l'arrêté N°2021-727 du 29 juin 2021.

Considérant, la nécessité au reprendre au budget primitif 2021 « Principal » de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon les résultats au 31 décembre 2020 du SIVOM du Calavon et du Haut Pays d'Apt suite à l'arrêté préfectoral du 24 juillet 2020 portant dissolution du SIVOM du Calavon et du Haut Pays d'Apt et la délibération n°2020-69 du 18 juin 2020 de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon approuvant la reprise de l'actif et du passif du SIVOM du Calavon et du Haut Pays d'Apt,

Le Président propose à l'assemblée d'approuver la décision modificative n°3 au budget primitif 2021 « Principal » de la Communauté de Communes comme présentée ci-dessous :

SECTION FONCTIONNEMENT - RECETTES :

Chap	Art	OP.	r/o		
002					52 182,00
TOTAL GENERAL:					52 182,00

SECTION FONCTIONNEMENT - DEPENSES :

Chap	Art	OP.	r/o		
TOTAL GENERAL:					0,00

SECTION INVESTISSEMENT - RECETTES :

Chap	Art	OP.	r/o		
001					108 949,00
041					422 555,00
041					1 899,44
10					-1 899,44
TOTAL GENERAL:					531 504,00

SECTION INVESTISSEMENT - DEPENSES :

Chap	Art	OP.	r/o		
041					422 555,00
TOTAL GENERAL:					422 555,00

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20210916-2021-110-BF
Date de télétransmission : 29/09/2021
Date de réception préfecture : 29/09/2021

L'ORGANE DÉLIBÉRANT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
OÙ L'EXPOSÉ DU PRÉSIDENT
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

À l'unanimité,

Approuve, la décision modificative n°3 au budget primitif 2021 « Principal » de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon telle que présentée ci-dessus,

Autorise, le Président à procéder aux opérations comptables nécessaires.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président

Gilles RIPERT



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

